

**12 Membres présents :**

COMMUN	LAGRANGE	DAUPHIN-GUTIERREZ	JASSERAND
SEDDAS	KOUZOUPIIS		
	COUVRAT		EYNARD
SEGUIN		MARIE-BROUILLY	
		MAITRE	MANTOUX

**15 Membres absents excusés :**

DORVEAUX	GARABED	DONZELOT	BEZ
MARILLIER	GIRIN	DELORME	HODZIC
BIGAUT	LECOLLIER	MICHAUX	SOUGH
DOUCET	BARRAL	PATOUILLARD	

**15 Pouvoirs :**

DORVEAUX	Donne pouvoir à	MARIE-BROUILLY
GARABED	Donne pouvoir à	LAGRANGE
DONZELOT	Donne pouvoir à	MARIE-BROUILLY
BEZ	Donne pouvoir à	SEDDAS
MARILLIER	Donne pouvoir à	COMMUN
GIRIN	Donne pouvoir à	KOUZOUPIIS
DELORME	Donne pouvoir à	KOUZOUPIIS
HODZIC	Donne pouvoir à	EYNARD
BIGAUT	Donne pouvoir à	COMMUN
LECOLLIER	Donne pouvoir à	JASSERAND
MICHAUX	Donne pouvoir à	JASSERAND
SOUGH	Donne pouvoir à	MAITRE
DOUCET	Donne pouvoir à	MAITRE
BARRAL	Donne pouvoir à	MANTOUX
PATOUILLARD	Donne pouvoir à	MANTOUX

Monsieur le Maire salue l'assemblée en cette séance avant les fêtes, et souhaite que malgré la période perturbée, celles-ci permettront à tous, personnel comme élus, de se ressourcer.

Il rappelle qu'en raison des circonstances sanitaires, le quorum est abaissé au tiers des membres présents et que chaque conseiller peut détenir deux pouvoirs, d'où le grand nombre de conseillers excusés.

**Approbation du compte-rendu de la séance du 05 novembre 2020 : approuvé à l'unanimité.**

**Désignation du secrétaire de séance : Madame Nathalie EYNARD.**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil avait délibéré pour que Joël PIEGAY devienne Maire honoraire de la commune. Il s'agit d'organiser une cérémonie pour lui remettre officiellement ce titre mais vu les circonstances, cela doit être repoussé. A cette occasion il souhaiterait également proposer de lui attribuer la médaille de la Ville. Il souhaite pouvoir faire cela dans un moment plus solennel par conséquent il convient d'attendre que la situation sanitaire s'améliore. Monsieur le Maire ajoute que cette cérémonie pourrait se tenir à l'occasion d'un moment particulier de la vie de la commune ou sur une commémoration, idéalement au printemps ou dans l'été quand les choses seront derrière nous, bien qu'il soit difficile actuellement de définir une temporalité.

**Dispositions prises par Monsieur le Maire**

**Objet : Travaux de réalisation de la zone d'activités Grande Croix : Avenant au marché de travaux du lot 01 « Terrassement – VRD » d'EUROVIA**

Conformément à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et à la délibération du Conseil Municipal en date du 18 juin 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire, Monsieur le Maire informe le Conseil des éléments suivants :

Par une délibération en date du 21 Mai 2019, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer, dans le cadre de la création de la zone d'activités Grande Croix, le marché de travaux du lot 01 « Terrassement-VRD » à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 791 046,80 € HT.

Monsieur le Maire rappelle que ce sont les services de la Métropole qui nous donnent les consignes concernant l'évacuation des eaux pluviales et que systématiquement, il s'agit d'un très gros point sur tous les dossiers de construction de la commune, y compris pour les particuliers et c'est très contraignant.

Aujourd'hui des travaux complémentaires s'avèrent nécessaires pour la gestion des eaux pluviales de l'opération. En effet, en raison de la très faible perméabilité du sous-sol, les tranchées drainantes réalisées sous la voirie doivent être collectées et rejetées dans le réseau d'eaux pluviales existant sur la Route de Sain Bel. Selon les prescriptions de la Métropole de Lyon, ce rejet doit se faire à un débit limité à 3l/s. Ces travaux supplémentaires vont ainsi consister à :

- Déconnecter les canalisations branchées dans les regards existants dans la Zone d'activité ;
- Fournir et poser en tranchée une nouvelle canalisation d'eaux pluviales DN 300 ;
- Poser de nouveaux regards de visites sur la nouvelle canalisation ;
- Poser un regard béton avec limiteur de débit 3l/s ;

Le coût des travaux supplémentaires, objets de l'avenant n°1 au marché d'EUROVIA, s'élève à 37 105,00 € HT soit 4,69% du marché initial.

Yves JASSERAND précise qu'il s'agit d'un doublement d'évacuation des eaux pluviales. Un tuyau passe à gauche du parking communal et l'autre à droite sur un terrain réservé à la commune. Cela consiste en la construction d'un regard supplémentaire et d'un branchement sur le rond-point qui est à côté de l'INT. Les sols sur la commune sont très imperméables donc on a beaucoup de problèmes avec les permis de construire. C'est valable pour les privés, pour les industriels et pour la commune.

Pascal MANTOUX demande si les 37 000 € s'ajoutent aux 275 000 € de la décision modificative prise au dernier Conseil.

Yves JASSERAND répond que non, cette somme est comprise dedans.

Affaires Générales

**Délibération n° 20201210-1 : Attribution de la médaille de la Ville à l'adjudant-chef Gilles MASSONI, sapeur-pompier volontaire – L. COMMUN.**

Sur proposition du capitaine Xavier TORNARE, chef du casernement Marcy/Charbonnières, Monsieur le Maire sollicite le Conseil afin d'attribuer la médaille de la Ville à l'adjudant-chef Gilles MASSONI.

Engagé au centre de Charbonnières-les-Bains le 1<sup>er</sup> novembre 1980, il est nommé caporal en 1984, sergent en 1987 et adjudant en 2006. Travaillant de nuit pour le Casino le Lyon Vert, il se rendait disponible pour le casernement dès son retour à domicile.

Chef de garde depuis 2004, date du regroupement des centres de Marcy et Charbonnières, l'adjudant-chef MASSONI s'implique énormément dans la gestion de son équipe. Il transmet également toutes ses connaissances en s'impliquant dans la formation du casernement.

Il organise et participe à toutes les visites du casernement des écoles de Marcy et Charbonnières (5 visites par an) et s'investit également depuis 4 ans dans la section des jeunes sapeurs-pompiers.

Depuis sa retraite professionnelle, l'adjudant-chef MASSONI donne de la disponibilité à 100 % notamment en journée, ce qui permet au casernement d'avoir une bonne disponibilité.

Très investi dans le milieu associatif, il fait partie depuis 20 ans du bureau du moto club Wind and Fire, moto club de pompiers. Ce moto club propose des baptêmes lors de manifestations où tous les gains sont reversés à l'ODP (Orphelins des Sapeurs-pompiers). Pour son investissement, il a reçu la médaille de l'œuvre des Pupilles.

L'adjudant-chef MASSONI a eu 40 ans de service en novembre 2020.

Afin de saluer son investissement et son dévouement sans faille au service des autres, Monsieur le Maire propose d'attribuer à l'adjudant-chef MASSONI la médaille de la Ville.

**Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres :**

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire ;
- **DECIDE** d'attribuer la médaille de la Ville à l'adjudant-chef Gilles MASSONI.

Finances

**Délibération n° 20201210-2 : Indemnité pour le gardiennage de l'église communale – M. LAGRANGE.**

Michel LAGRANGE, adjoint en charge des Finances, expose qu'habituellement, la Préfecture diffuse chaque année une circulaire précisant l'indemnité maximale allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales.

En 2020, aucune circulaire n'est encore parue à ce sujet en date du 30 novembre. Le conseil municipal doit cependant statuer quant à l'indemnité à verser pour le gardiennage de l'église de Marcy l'Etoile.

En l'absence de circulaire 2020, je vous propose de verser une indemnité du même montant que celle de 2019, selon la dernière circulaire diffusée.

La circulaire E-2019-35 du 05 septembre 2019, indiquait un plafond indemnitaire applicable fixé à :

- 479.86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte,
- 120.97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Chantal MAITRE demande si c'est le curé qui perçoit cette indemnité.

Michel LAGRANGE répond qu'il s'agit de l'association paroissiale.

**Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres :**

- **APPROUVE** le versement de l'indemnité sur la base de la circulaire de l'année 2019
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6282 du budget 2020.

**Délibération n° 20201210-3 : Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021 – M. LAGRANGE.**

Michel LAGRANGE rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) a lieu mi-janvier 2021.

Le budget primitif 2021 ne devant être voté que courant février 2021, l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit certaines dispositions afin d'éviter toute discontinuité dans l'exécution des dépenses et recettes.

Cet article prévoit que dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, le Maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en dépenses réelles au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Ces dépenses seront reprises à minima au budget de l'exercice 2021.

Afin d'assurer une continuité dans la réalisation des projets d'investissement de la commune, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites fixées par le tableau ci-dessous :

CHAPITRES	BP + DM 2020 (hors RAR 2019)	25 %
13 - Subventions d'investissement	1 050 000.00 €	262 500.00 €
20 - Immobilisations incorporelles	157 400.00 €	39 350.00 €
204 - Subventions d'équipement versées	176 000.00 €	44 000.00 €
21 - Immobilisations corporelles	2 905 532.57 €	726 383.14 €
23 - Immobilisations en cours	80 000.29 €	20 000.07 €
27 - Autres immobilisations financières	200 000.00 €	50 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 568 932.86 €</b>	<b>1 142 233.21€</b>

Chantal MAITRE intervient pour signaler que l'opposition s'est aperçue que tout le monde n'a pas parlé de budget dans ses commissions.

Monsieur le Maire répond qu'il est possible que certains services aient encore besoin d'affiner leur budget. Il rappelle que tous les conseillers ont connaissance des comptes rendus des réunions d'adjoints et que l'exécutif n'a pas encore arbitré sur les différents budgets. Tout début janvier, en réunion d'adjoints, il est bien prévu d'arbitrer. D'ores et déjà des services nous ont fait remonter les besoins financiers. L'adjoint peut évidemment informer sa commission mais Monsieur le Maire rappelle que les commissions sont là pour faire des propositions et non pour décider. Ceci sera débattu au Débat d'Orientation Budgétaire en janvier et le budget sera voté en février.

Chantal MAITRE dit que c'est plus pour avoir les grandes lignes.

Monsieur le Maire répond que c'est bien l'objet du DOB. Il ajoute que les budgets ont été présentés par l'adjoint en Commission Finances mardi 08 décembre et que tous les conseillers membres de la commission ont été destinataires des éléments.

Nathalie EYNARD demande ce que signifie l'abréviation « DM » dans le tableau présenté.

Monsieur le Maire répond que cela veut dire « décision modificative ».

Michel LAGRANGE rappelle qu'il y a le BP, budget primitif, qui est voté en début d'année et qu'il arrive qu'on doive faire des DM comme au dernier Conseil, car il manque des crédits sur une ligne ce qui nécessite un exercice comptable. Les RAR sont les restes à réaliser. Ce sont des sommes engagées qui seront dues sur l'exercice suivant. Par exemple, dans le cas d'un marché de travaux qui n'a pas été soldé sur 2020, le reste est mis en restes à réaliser sur 2021.

**Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres :**

- **AUTORISE** les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021 conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sport et Vie associative

**Délibération n° 20201210-4 : Attribution du Prix de la Municipalité 2020 – H. KOUZOUPIIS.**

Henry KOUZOUPIIS, adjoint en charge du Sport et de la Vie associative, rappelle au Conseil que, comme chaque année, le Prix de la Municipalité est décerné à une ou plusieurs associations qui proposent un projet particulièrement innovant et intéressant et présentant un intérêt communal.

Il a été tenu compte du contexte sanitaire et qu'il fallait se projeter.

La commission municipale composée du Maire et des membres de la Commission Sport et Vie associative s'est réunie lundi 09 novembre pour étudier les dossiers qui lui ont été transmis par les associations.

Cette année, trois associations ont présenté un dossier :

- Les jambes Raid
- Carrefour des artistes du spectacle
- L'ASMC Hand Ball

Après étude des différents dossiers, la Commission propose de répartir le montant du Prix de la Municipalité (900 €) entre les associations qui ont présenté un projet.

Ainsi, il est proposé d'attribuer :

- La somme de 300 € pour les jambes Raid. L'association propose une journée de découverte du trail nature aux membres et aux autres associations dans les alentours boisés de Marcy l'Etoile en parcours de 5/20kms. Un café et un ravitaillement sous la halle sont prévus.
- La somme de 100 € à l'association Carrefour des artistes du spectacle qui propose de participer à la célébration des 150 ans de la commune en présentant leurs danses et en confectionnant des costumes.
- La somme de 500 € à l'ASMC Handball dont le projet est d'augmenter le nombre d'adhérents au Handfit en démarrant le Sport Santé au sein de l'association et en développant le sport en entreprise.

L'ASMC propose aux membres du Conseil de tester le Handfit.

**Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres :**

- **APPROUVE** la proposition de la Commission Sport et Vie associative relative à l'attribution du prix de la Municipalité 2020 ;
- **DIT** que le montant du prix est réparti entre les trois associations qui ont présenté un projet, à hauteur de 300 € pour l'association Les jambes Raid, 100 € pour l'association Carrefour des artistes du spectacle et 500 € pour l'ASMC Handball ;
- **PRECISE** que les crédits suffisants sont inscrits au budget primitif 2020.

Monsieur le Maire remercie le travail de la commission et des associations.

Culture

**Délibération n° 20201210-5 : Douzième édition du Festival « Les Nuits du Loup » - C. MARIE-BROUILLY.**

Christophe MARIE-BROUILLY, conseiller délégué à la Culture, expose que 2020 a été une année noire pour la Culture et qu'après avoir espéré une embellie pour cette fin d'année, malheureusement celle-ci va se terminer dans la noirceur la plus totale et la morosité culturelle.

Il rappelle que l'édition 2020 du Festival des Nuits du Loup n'a pas pu se dérouler dans son intégralité du 28 mars au 9 avril 2020 suite à la COVID-19.

Cependant, un artiste de cette dernière édition a pu réaliser son concert d'automne 2020 le samedi 26 septembre. Ce fut une petite soirée avec à peine une cinquantaine d'entrées.

Ladite commission a commencé à préparer, en lien avec le comité de programmation, l'édition 2021. A ce jour les options sur les contrats des artistes sont bouclées ce qui permet de finaliser le budget prévisionnel 2021. Les artistes prévus en 2020 ont été reconduits pour l'édition 2021 afin de leur témoigner le soutien de la municipalité.

Il paraît également important à la commission d'accompagner le soutien aux artistes avec une politique tarifaire modérée.

Monsieur le Maire rappelle que tout ceci est sous réserve des décisions préfectorales et de l'évolution de la situation sanitaire.

- 1) Pour 2021, la session OFF du festival est reconduite avec une programmation d'une journée sous la Halle. Le budget prévisionnel s'élève donc à 59 540€ (contre 58 000 € en 2020) et se répartit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Artistique	37 800€	Subventions et fonds publics	35 500€
Communication	8 200€	Sponsoring	10 270€
Logistique	13 540€	Billetterie	13 770€
<b>TOTAL</b>	<b>59 540€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>59 540€</b>

- 2) Suite à la proposition de la Commission Culture la tarification des concerts sera la suivante :  
10 € au guichet et 10.49 € en ligne.  
Les places vendues en ligne seront majorées de 0.49 € pour participer aux frais de fonctionnement du logiciel, désormais forfaitaires. Pour le spectateur, pas de changement donc perceptible.

Michel LAGRANGE précise que la légère augmentation du budget est due au retour du festival OFF sous la halle. Il espère qu'en 2021 sera l'année du véritable retour du festival OFF.

Pascal MANTOUX demande quel a été l'impact du COVID sur le budget de 2020.

Christophe MARIE-BROUILLY répond qu'il n'y a pas eu de remboursement des artistes car en compensation, il leur a été proposé, et ils ont accepté, de venir en 2021. De plus, les programmes n'avaient pas encore été imprimés. Pour beaucoup d'artistes, il était intéressant de pouvoir se projeter sur l'année prochaine et de savoir qu'ils avaient déjà des dates réservées.

**Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres :**

- **AUTORISE** la tenue de la douzième édition du Festival des Nuits du Loup du 19 mars au 27 mars 2021 ;
- **VALIDE** le budget prévisionnel sachant que les crédits sont inscrits au budget primitif de la commune ;
- **VALIDE** le prix de 10 € au guichet et le prix de 10.49€ en ligne.

## Informations diverses au Conseil

### Monsieur le Maire

#### **METROPOLE**

#### **Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement**

La Métropole de Lyon a la responsabilité du cycle de l'eau sur son territoire et assure à ce titre l'alimentation en eau potable et l'assainissement des eaux usées pour l'ensemble de la population. Le service public de l'eau potable est délégué à Eau du Grand Lyon depuis le 3 février 2015. Filiale de la société Veolia, Eau du Grand Lyon assure le captage et la distribution de l'eau potable sur le territoire (à l'exception de La-Tour-de-Salvagny, Lissieu, Quincieux et Solaize, desservies par des syndicats extérieurs). La collectivité est l'autorité organisatrice de ces services et propriétaire des installations. Elle définit la stratégie, détermine le prix de l'eau destiné à couvrir les charges du service, gère le patrimoine et programme les travaux sur les ouvrages. Le service de l'assainissement est assuré directement par la Métropole de Lyon pour les 59 communes du territoire. Elle collecte et traite les eaux usées, gère les eaux pluviales, et restitue le tout dans le milieu naturel en le préservant de toute dégradation.

### **LES FAITS MARQUANTS**

#### **Sensibiliser les industriels à la pollution au zinc**

16 établissements industriels du bassin versant de la Feyssine sont venus visiter la station de traitement des eaux usées. Ces visites avaient pour objectif de sensibiliser ces professionnels à l'importance de la qualité des rejets des eaux usées industrielles qui arrivent dans la station. En effet, depuis 2011, des teneurs élevées en zinc sont retrouvées dans les boues. Cette pollution entraîne des difficultés de valorisation des boues (après séchage les boues sont recyclées en compost agricole) une dégradation des eaux rejetées au milieu naturel ainsi qu'un surcoût à la charge de la Métropole élevé à 600 000 €. Le système de traitement de la station de la Feyssine a été jugé non conforme en performance face aux exigences de la Directive cadre sur les Eaux Résiduaires Urbaines (ERU), par les services de l'Etat en 2016.

#### **La biodiversité en station**

Cinq moutons, des abeilles, un hôtel à insectes et des mésanges : ce n'est pas une ferme pédagogique mais la station de traitement des eaux usées a Fleurieu/Neuville. Exit le désherbage chimique et la tonte mécanique : pour assurer l'entretien des endroits difficiles d'accès, ce sont les moutons qui broutent. Ils assurent aussi le semis de graines : leur laine les transporte et leurs pattes les enfoncent dans le sol. La présence des mésanges permet de lutter contre les espèces invasives notamment les chenilles processionnaires. Les insectes et les abeilles quant à eux favorisent la pollinisation des espèces végétales et pérennisent ainsi la biodiversité du site.

#### **Chiffres clés :**

- 3,13 € TTC au 1er janvier 2019 : Prix au m3 d'eau potable (sur la base d'une facture semestrielle de 60 m3)
- 1 351 488 habitants desservis dans 59 communes

#### **EAU POTABLE**

- 4 082 KM de canalisation
- 12 071 poteaux incendie
- 64 réservoirs ou châteaux d'eau
- 11 sites de captage
- 87 616 990 M3 d'eau potable produite
- 77 199 310 M3 consommés soit 211 504 m3 par jour
- 298 316 mesures de la qualité de l'eau
- 367 093 abonnements

#### **ASSAINISSEMENT**

- + de 700 bassins de retenue ou d'infiltration des eaux pluviales
- 439 déversoirs d'orage
- 54 stations de mesure
- 485 000 m3 d'eau traitées par jour
- 12 stations de traitement des eaux usées
- 203 dessableurs /déshuileurs
- 3 342 KM d'égouts

Monsieur le Maire précise qu'il existe encore des endroits où il n'y a pas de séparation eaux pluviales et eaux usées. Yves JASSERAND ajoute que c'est l'objet des travaux avenue Jean Colomb.

Yves JASSERAND précise que la Métropole a pris la responsabilité de la distribution de l'eau sur la commune depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, c'est donc assez récent.

Il communique les chiffres concernant Marcy l'Etoile : 1 233 abonnés pour 3 693 habitants.

L'eau de Marcy vient d'un pompage assez important dans le Rhône, un peu de la nappe d'accompagnement du Garon et d'un mélange d'eau qui vient de la Saône (via le SIEVA).

Les mesures sont bonnes. La commune dispose même d'une 3<sup>ème</sup> possibilité car elle peut recevoir l'eau de la métropole issue de l'usine de Crépieu par une canalisation de secours qui monte de la commune de Charbonnières.

Pascal MANTOUX demande par qui les contrôles sont assurés.

Yves JASSERAND répond qu'ils sont effectués par Eau du Grand Lyon sous le contrôle de la Métropole.

Il ajoute que le fonctionnement actuel est sous forme de délégation de service public mais que l'on entend parler fortement à la Métropole de la création d'une régie.

Luc SEGUIN intervient pour préciser qu'en effet, lors du Conseil métropolitain qui se tient lundi 14 décembre 2020, les conseillers métropolitains vont voter pour le passage en régie de l'approvisionnement en eau potable. Cela fait quelques mois qu'on entend parler de cela, c'était une promesse de campagne de l'exécutif. C'est un principe philosophique, l'eau est un bien commun qui doit être partagé par tous et l'eau doit être moins chère. Ce sont les seuls arguments qui ont été donnés aux conseillers. Luc SEGUIN estime que ce changement est regrettable car le service actuel fonctionne, les utilisateurs sont satisfaits, il existe une expertise partagée entre Eau du Grand Lyon et les services de la Métropole. Le changement va se faire au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Les inquiétudes portent sur l'ingénierie. Sur un chiffre d'affaires de 90M€ par an, Eau du Grand Lyon ne peut pas dégager plus de 5% de marge avant impôt. L'exécutif veut faire une tarification différenciée selon les revenus, voire même la gratuité pour certains ménages. Aujourd'hui ce qui peut être inquiétant in fine, c'est que ce soit quelque chose qui va coûter plus cher. Eau du Grand Lyon représente 300 personnes et bénéficie du service achat de VEOLIA. Ils ont l'expertise et travaillent sur le réseau des eaux bleues où en cas d'accident industriel ou de pollution sur le champ captant qui fait 90 % de la ressource en eau potable de la Métropole de Lyon, aujourd'hui ils ne seraient pas capables de trouver des solutions sans avoir recours à des prestataires. La marge est donc très étroite et ne va pas laisser beaucoup de possibilités pour acheter et pour permettre de proposer des tarifs avantageux.

Yves JASSERAND précise qu'il n'y a pas obligation au transfert automatique des personnels mais une obligation de proposer au personnel qui le souhaite de rejoindre la régie si elle est créée. Généralement tous ne suivent pas.

Luc SEGUIN acquiesce mais souligne que ceux qui vivent sur Lyon et y travaillent n'auront pas d'autre réseau où travailler. C'est regrettable car le contrat qui avait été mis en place par l'équipe Collomb était très protecteur des Grands Lyonnais.

Nathalie EYNARD a lu dans le bilan que le prix de l'eau de la Métropole est inférieur à la moyenne nationale.

Yves JASSERAND dit que passer en régie sera quelque chose de très fort et de très lourd.

Luc SEGUIN confirme que c'est très lourd et qu'il n'y a que 2 ans pour le réaliser. On le voit bien au niveau communal lorsqu'on met en place une délégation de service public pour la crèche ou le restaurant scolaire, la procédure est longue et lourde donc on peut imaginer ce que ce sera pour la gestion de l'eau de 1.4 M d'habitants.

Pascal MANTOUX souhaite savoir ce que peut être l'incidence pour la commune et les Marcyllais.

Luc SEGUIN répond que la commune est atypique car elle dispose de plusieurs sources d'approvisionnement. C'était une faiblesse du réseau lyonnais, il n'y avait qu'un seul réseau d'alimentation.

Pour les années 2021 et 2022, la Métropole et donc la commune restent sous le contrat VEOLIA. Il faudra attendre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour voir les résultats du changement de mode de fonctionnement. Aujourd'hui il n'est pas possible de dire comment va être la tarification.

Yves JASSERAND informe le Conseil qu'une canalisation s'est cassée sur la commune mardi et cela a été géré très vite, preuve du bon fonctionnement du système actuel.

#### **Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité des services publics de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés**

#### **LES FAITS MARQUANTS**

##### **Un nouveau MODECOM**

La Métropole de Lyon a réalisé une analyse de la composition des ordures ménagères résiduelles (bacs gris) sur l'ensemble de son territoire.

Les objectifs étaient d'identifier les écarts éventuels selon les différentes typologies d'habitat, de déterminer le potentiel de réduction des déchets produits et de déterminer les catégories et quantités encore récupérables ou valorisables sous forme organique, matière ou énergétique.

Deux séries d'échantillonnages ont eu lieu : une en juin et une en novembre. Les résultats permettront d'orienter les actions de sensibilisation pour améliorer les résultats, tant sur la thématique réduction des déchets que sur la thématique tri des déchets.

#### **Vers l'amélioration des performances de tri**

Avril - Séminaire collaboratif : réunis autour de la thématique de l'amélioration du tri, des agents de la direction adjointe Gestion Des Déchets (GDD) et de la direction Territoires et Services Urbains (TSU) ont œuvré pour permettre la mise en route d'un plan d'action.

› Juillet - Attribution du nouveau marché de tri (2018-2025) : deux centres de tri disposant des dernières technologies vont être construits pour trier les emballages légers et papiers collectés par la Métropole. Ces deux sites industriels seront en capacité de trier les plastiques en extension.

› Décembre - Séance du conseil métropolitain : la feuille de route d'amélioration du tri est approuvée, elle comporte six axes autour desquels les agents des TSU et de la GDD vont s'organiser.

#### **Une année de questionnement et de partage d'informations**

Par délibération du conseil métropolitain du 17 septembre 2018, une mission d'information et d'évaluation relative à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et à son évolution est créée. Constituée d'élus, elle a pour objectifs d'étudier, jusqu'à la fin de l'année, le fonctionnement existant et de proposer des axes d'amélioration. Son rapport d'analyse est attendu pour janvier 2020.

#### **Expérimentation sur de nouveaux modes de collecte plus proches des usagers**

À partir de septembre 2018, 9 déchèteries mobiles ont été mises en place dans des secteurs urbains denses de Lyon et Villeurbanne.

#### **Plus de prévention des déchets**

La Métropole répond à son obligation réglementaire grâce à l'adoption, en décembre 2018, du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Ce projet de territoire vise une réduction de 31,9 kg / hab. de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA\*) hors gravats, entre 2018 et 2024.

**Compostage collectif** : doublement du nombre de sites de compostage installés et démarrage de l'installation de sites de compostage dans les collèges.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y avait eu la même année la mise en place de compost aux écoles en parallèle du zéro gaspi mis en œuvre au restaurant scolaire.

#### **Sous la marque de la solidarité**

**8 134 €** de subvention à l'**Association Française contre les Myopathies (AFM)** calculée en fonction du tonnage de papiers, journaux et magazines collectés, tout au long de l'année.

› **90 547 €** de dons à la **Ligue contre le Cancer** grâce à la collecte du verre, soit 1 887 € de plus qu'en 2017 (+ 2 %).

› **674 tonnes** de vêtements collectés en déchèteries au profit de l'entreprise solidaire **Le Relais** (Emmaüs) et du **Foyer Notre-Dame des Sans-Abri**, soit une augmentation de 11 % en tonnage par rapport à 2017.

Il est à noter également qu'il existe 11 points de collecte de déchets verts sur la Métropole. Ils sont mis en place au printemps et à l'automne, dont un sur Marcy l'Etoile.

Luc SEGUIN ajoute que 61 % de l'ensemble des déchets partent dans les réseaux de chauffage, 8% sont enfouis et le reste est revalorisé (chaîne du papier, du bois, etc.). Assez peu de déchets sont enfouis aujourd'hui. Il y a la volonté politique de la Métropole mais aussi des lois qui nous obligent.

Monsieur le Maire conclut en disant que lors d'une rencontre avec les services de la Métropole il y a quelques mois, il a été informé que le Marcylois moyen produit un peu moins de déchets que le Métropolitain moyen mais met un peu plus de déchets dans les bennes à verre.

**Françoise GUTIERREZ**

 **Présentation du rapport annuel d'activité 2019 du SIPAG**

Il est rappelé que le S.I.P.A.G (Syndicat Intercommunal pour les Personnes Agées) intervient sur 13 communes de l'Ouest Lyonnais, à savoir 4 communes relevant de la Métropole (St Genis les Ollières, Marcy l'Etoile, Charbonnières et Craponne) et 9 relevant du Département du Rhône.

**I) Présentation de la structure**

Le SIPAG est administré par un comité syndical (président, vice-président, délégués titulaires ou suppléants des 13 communes). Puis, il fonctionne avec deux commissions (Finances, Communication-actions collectives) qui étudient, définissent des actions et les priorités de la structure.

Sur le plan Ressources Humaines, nous avons une direction, deux assistantes sociales, une psychologue et une secrétaire.

L'objectif premier de la structure est d'avoir un rôle clef dans le réseau gérontologique local, notamment en étant le lien entre les différents acteurs du territoire et la population senior. S'ajoute à cela l'accompagnement qu'elle peut apporter aux personnes âgées et son implication dans la création de structures.

**II) Bilan financier**

En section de fonctionnement, les dépenses ont été maîtrisées, voir en baisse par rapport à l'année 2018 (6%). Les recettes sont en augmentation de 3.9%. Cette hausse s'explique par un accroissement de la population car il est rappelé que chaque commune verse une contribution calculée en fonction du nombre d'habitants (4.97€/hab.).

Par conséquent, le budget du SIPAG en section de fonctionnement présente un excédent.

En section d'investissement, les dépenses ont augmenté de 20%. Cette hausse résulte de l'achat de logiciels informatiques et des travaux de rénovation qui s'échelonnent également sur l'année 2020.

Les recettes sont aussi en hausse de 24 %.

En résumé, le bilan financier du SIPAG est positif pour l'année 2019.

**III) Bilan d'activités**

De façon générale, les actions de prévention sont proposées pour rompre l'isolement de la personne âgée, prévenir les risques liés au vieillissement et favoriser un maintien au domicile. On trouve comme activités : ateliers Gym Senior ; Atelier mémoire « Remue-méninges » ; Relaxation Qi Gong ; Ateliers Conduite.

La structure est également à l'initiative de l'organisation de la Semaine Bleue (semaine nationale pour les personnes âgées).

Aussi, le SIPAG offre un service d'écoute et d'accompagnement social.

Le service d'écoute permet à la personne âgée d'exprimer son mal être, les conflits familiaux/conjugaux, ses incompréhensions face à la maladie ou son épuisement en tant qu'aidant.

Le service d'accompagnement social permet de rassurer la personne âgée dans tous ses actes de la vie quotidienne, tout en établissant avec elle un plan personnalisé d'accompagnement.

En complément à toutes ces activités, le SIPAG a signé une convention de partenariat avec la fédération SOLIHA pour aider les personnes âgées dans le cadre de l'amélioration ou l'adaptation du logement. Ce partenariat permet de mobiliser des aides financières.

Pour finir, le SIPAG a pu créer son guichet unique pour les proches aidants qui peuvent trouver en un lieu, du réconfort, du soutien, des informations sur les offres de répit existantes sur le territoire et une certaine reconnaissance et valorisation sociale. De nombreux partenaires sont intervenus pour financer des actions, comme la Métropole par le biais de la Conférence des Financeurs ; l'ARS ; la Fondation l'Oréal (développement d'actions socio-esthétiques pour les personnes âgées mais aussi leurs aidants) et la MSA.

Pour la commune de Marcy l'Etoile, le SIPAG suit 15% de la population seniors de 60 ans et plus (soit 104 personnes),

Ces personnes s'intéressent essentiellement aux actions de prévention, notamment dans le cadre du bien être par l'activité physique. Puis, ils sollicitent la structure pour de l'accompagnement social dans la vie quotidienne. Progressivement, certains seniors l'interpellent en tant que proche aidants pour des conseils, des renseignements et du soutien.

Monsieur le Maire note qu'il s'agit d'un vrai service à la population financé par la commune via le SIPAG et il souligne le soutien de Françoise GUTIERREZ en tant que déléguée qui fait le lien entre le syndicat, les services municipaux et les personnes âgées.

Françoise GUTIERREZ répond que c'est un vrai partenariat et vraiment un plus. Les personnes qui ont eu besoin d'informations, d'orientation et de conseil en sont vraiment heureuses. Elle estime que les personnes âgées de la commune ont beaucoup de chance de pouvoir bénéficier de ces services.

Le CCAS est la porte d'entrée car il oriente les personnes vers le SIPAG ou lui fait directement appel quand une situation lui paraît complexe car le syndicat peut faire intervenir des psychologues ou des assistances sociales qui viennent en soutien du personnel de la mairie.

Françoise GUTIERREZ ajoute que ce qu'il y a de complexe, c'est que c'est quelque chose de très confidentiel, quelque chose qui ne se sait pas forcément alors que c'est très intéressant pour les Marcylois qui peuvent en bénéficier.

Monsieur le Maire dit qu'il faudra communiquer à ce sujet avec la nouvelle équipe de communication car il y a toujours des nouveaux seniors. Il convient de relancer un peu de communication.

Nathalie EYNARD demande si des choses ont pu être mises en place pendant la période COVID.

Françoise GUTIERREZ répond que le SIPAG a proposé des cours en visio mais c'était compliqué avec les personnes âgées. De plus, au domicile il y a des risques éventuellement de chutes. En revanche, le CCAS dans cette période de crise sanitaire a fait énormément d'appels téléphoniques. Aurélie, la nouvelle personne qui remplace Muriel se rend très régulièrement au domicile des personnes fragiles.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h20.**